



MAIRIE


SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée


28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2019 et :

 a approuvé les comptes de gestion des budgets commune – assainissement et lotissement les Fontaines, du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

 Sous la présidence de M. Fabien PICARD, adjoint, a approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressé par M. Daniel MENANTEAU, Maire, qui s'est retiré lors de la séance, des budgets :

Commune


	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 338 440.37 €	1 805 757.19 €
Section investissement	822 261.18 €	1 081 121.52 €


Assainissement


	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	30 853.19 €	67 971.10 €
Section investissement	35 116.82 €	50 738.67 €


Lotissement les Fontaines

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	118 641.14 €	85 499.39 €
Section investissement	0.00 €	80 345.51 €

 a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de propriété en la forme administrative au profit de la commune, suite au transfert des équipements communs, par convention, du lotissement des Consorts Thomas - rue de la Moinerie. Le transfert de propriété est effectué par acte authentique. L'intégration de la voirie dans le domaine public communal est décidée par délibération du conseil municipal.

 a décidé de renoncer au droit de préférence pour la parcelle boisée cadastrée section YK n° 27 pour 1 ha 57 a 48 ca, sur la commune de Saint Martin-des-Noyers et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

 a validé la convention avec l'Office National des Forêts pour l'entretien et la maintenance des équipements d'accueil du sentier pédestre du Déroit, pour la période 2020-2022 et autorisé Monsieur le Maire à la signer.



a décidé de modifier le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique principal et de deux emplois d'adjoints techniques, au restaurant scolaire à compter du 01/04/2020, en raison de l'accroissement des effectifs depuis plusieurs années au sein du service et de l'agrandissement des locaux, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés individuels, de modifier ainsi le tableau des emplois validé par le conseil municipal du 25 juin 2019, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 11 février 2020.
Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU